

AVIS PUBLIC

CALENDRIER MODIFIÉ DES SÉANCES DU CONSEIL 2026

AVIS PUBLIC, est par la présente donné, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Laurier-Station, qu'en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ., Chapitre C-27.1), le conseil municipal doit établir un calendrier de ses séances ordinaires avant le début de chaque année.

Le calendrier a été modifié lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 12 janvier 2026 afin de déplacer la séance ordinaire initialement prévue le 2 mars 2026 au 9 mars 2026, et annuler la séance prévue le 7 décembre 2026.

Le calendrier modifié des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 :

12 janvier 2026	1 ^{er} juin 2026	2 novembre 2026
2 février 2026	6 juillet 2026	7 décembre 2026
9 mars 2026	17 août 2026	14 décembre 2026 (Budget)
13 avril 2026	14 septembre 2026	
4 mai 2026	5 octobre 2026	

Le présent avis est publié conformément aux dispositions de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec (RLRQ., Chapitre C-27.1).

Donné à Laurier-Station,
ce 12 janvier 2026.



Stéphane Dion
Directeur général et greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Stéphane Dion, directeur général et greffier-trésorier adjoint de la municipalité de Laurier-Station, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- **Site internet de la municipalité de Laurier-Station**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12 janvier 2026.



Stéphane Dion
Directeur général et greffier-trésorier adjoint